



**MAIRIE DE SEPTFONTAINES**

2 rue de L'église

25270 SEPTFONTAINES

## **PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 7 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 octobre 2025 à 18h30, le conseil Municipal de la Commune de Septfontaines, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Ratte Christian, Maire.

Convocation en date du : 1<sup>er</sup> octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : GUYOT Jérémie, PALMA Corinne, PALMA Bruno, PETITE Julien, GIRARDET Jean-Pierre,

Absent : JEAUMART Thérèse

Excusé : KOLANECK Régis, BOURGEOIS Sophie (donne procuration à Mr Ratte Christian)

Secrétaire de séance : Mr GUYOT Jérémie

### **ORDRE DU JOUR** :

1. Avenant pour les de sécurité de la tranche 3
2. Convention ONF
3. Validation du devis de réparation du toit de la salle des fêtes
4. Vente des cavernes
5. Questions diverses

Le Maire ouvre la séance et indique que le quorum est atteint.

Mr GUYOT Jérémie est désigné secrétaire de séance.

Le Maire soumet le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 septembre 2025 au vote. Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents

## **1.AVENANT POUR LES TRAVAUX DE SECURITE DE LA TRANCHE 3**

Suite aux travaux de sécurité de la tranche 3, des travaux supplémentaires ont été nécessaires.

Un avenant à ce contrat doit être réalisé.

Le coût des travaux est de 22 421.40€ ttc, devis réalisé par de la société Roger Cuenot, en charge des travaux.

Le conseil municipal averti au fur et à mesure des travaux, à l'unanimité approuve l'avenant n°1 et autorise le Maire à signer cet avenant.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

## **2.CONVENTION ONF**

Mr le Maire fait lecture de la convention envoyée par l'ONF.

Afin de connaître un état précis de la forêt, il a été demandé au garde ONF un plan de la forêt indiquant ce qui a été vendu et un second plan relatif à la reconstitution.

Dans l'attente de ces diverses informations, la convention sera signée ultérieurement.

## **3.VALIDATION DU DEVIS DE REPARATION DU TOIT DE LA SALLE DES FETES**

Comme discuté lors du précédent conseil municipal, il est impératif de réaliser les réparations du toit de la salle des fêtes pour stopper les fuites.

La société PIZZOLI a proposé un devis d'un montant de 19 811.00€ TTC et de 825.00€ TTC pour la cheminée. La facture sera éditée en fonction des travaux réellement effectués.

Il a été demandé une intervention avant l'hiver.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

## **4. VENTES DES CAVURNES**

Mr le Maire rappelle la création de 12 cavurnes dans le cimetière. Ainsi il convient de délibérer pour fixer la tarification de ces cavurnes au plus juste du coût d'acquisition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix de vente à 800€/ la cavurne.

Les factures liées à ces ventes pourront être éditées.

## **5.QUESTIONS DIVERSES**

- Remise en place du calvaire au carrefour route d'Ornans/ rue de Montezard.
- Lecture du courrier envoyé par des jeunes du village qui demande la mise en place d'un banc. Demande satisfaite.
- Devis édité par la société Miroiterie JSP-Freyre pour remplacement des vitrages (avec une face de sécurité STADIP) sur les châssis PVC, aux vestiaires du stade de foot.
- Devis de la société Dôle paysage : élagage du Gros tilleul et des 2 tilleuls vers la salle des fêtes pour un montant total de 2300€ HT. Accord à l'unanimité du conseil municipal
- Devis pour la réfection d'un chemin à l'entrée de la forêt du Pissoul par la société Roger Cuenot : 9041.25€ HT. Accord à l'unanimité du conseil municipal.
- Réunion « Dioptric » le mardi 21 octobre 2025 à la salle des fêtes concernant la fin du réseau téléphonique traditionnel pour 2028 et du passage à la fibre

Fin de la séance à 19h28

Le secrétaire de séance,

Le Maire,